

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
12 DECEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,

le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Christine SAVARY.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°167-2019 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR CREANCE AU BUDGET ANNEXE ZONE DE
BEL AIR (406)**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose de procéder au versement d'une avance sur créance de 300 000 € du budget principal (400) vers le budget annexe Zone de Bel Air (406) conformément aux inscriptions budgétaires contenues dans les budgets primitifs de ces deux budgets (dépense du budget principal et recette du budget annexe).

Cette avance permettra de financer l'acquisition de terrains déjà réalisée, et des travaux de viabilisation dans l'attente de la vente des terrains. Il est précisé que cette avance sera remboursée au Budget principal en fonction des ventes de terrains réalisées par le budget annexe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement par le budget principal d'une avance sur créance au Budget annexe Zone de Bel Air pour un montant de 300 000 €, par débit au budget principal du chapitre 27 « Autres immobilisations financières », compte 276351 « Autres créances immobilisées GFP de rattachement », et par crédit au budget annexe Zone de Bel Air du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 168751 « Autres dettes GFP de rattachement ».

Pour Extrait Certifié conforme,
A Muzillac, le 20/12/19
Le Président

